

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le mardi 10 avril à 21h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle SUBIELA, Maire.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 3 avril 2018

Présents : Gérard BARTHE de MONTMEJEAN, Anne-Marie GERMAUX, Nicolas CHAPEAUBLANC, Pierre SARDA, Stéphane BEL, Didier DAVID, Patricia ZUPPEL, Véronique CARLES, Pierre SANS, Claude SERRANO.

Ont donné pouvoir : Florence PUGEAULT donne pouvoir à Stéphane BEL, Tristan LAMONTAGNE donne pouvoir à Anne-Marie GERMAUX, Sarah ESCUDIER DONNADIEU donne pouvoir à Claude SERRANO.

Absents/Excusés : Damien REYNAUD

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERMAUX

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2018 ;
- Affectation du résultat du Compte Administratif 2017 sur budget 2018
- Vote des taux d'imposition 2018 ;
- Vote des subventions aux associations et organismes de droit privé;
- Vote du budget primitif 2018 ;
- Répartition des frais du Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Montbrun-Lauragais ;
- Journée citoyenne ;
- Commissions communales ;
- Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SDEHG ...) ;
- Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2018

Le compte rendu du 13/03/18 a été approuvé à l'unanimité.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SUR BUDGET 2018

DELIBERATION 2018/14

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, et après examen du compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 343 195,91 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2017	424896,45	509475,08	84578,63
Report de l'exercice 2016			258617,28
Résultat à affecter			343195,91
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat investissement 2017	79657,96	53488,03	-26169,93
Report de l'exercice 2016			4946,44
Résultat à affecter (hors RAR)			-21223,49
<i>Restes A Réaliser (RAR) 2017</i>			<i>-14713,00</i>
Résultat à affecter (avec RAR)			-35936,49
PREVISION D'AFFECTATION			
Report d'investissement (D001)			21223,49
Affectation en réserve d'investissement (1068)			120000,00
Report en fonctionnement (R002)			223195,91

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 sur le budget 2018 a été voté à l'unanimité.

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Délibération 2018/15

Madame le Maire indique qu'elle a reçu notification des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018 et elle présente ces informations aux conseillers municipaux.

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition communaux de 2017 2	Taux d'imposition plafonnés 2018 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	996 268	20,27	>>>	1 038 000	210 403
Taxe foncière (bâti).....	570 931	10,99	>>>	593 300	65 204
Taxe foncière (non bâti).....	21 420	63,87	>>>	21 500	13 732
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 6			>>>		
				Total :	289 339

Compte tenu de ces éléments, compte tenu du projet de budget primitif 2018 en cours d'examen par les conseillers municipaux - et notamment du produit attendu de la fiscalité directe locale à inscrire au compte 73111 fixé à 292 203 € euro , Madame le Maire propose aux élus d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière non bâti de 1% :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

- taxe d'habitation : 20.47% en augmentation de 1% par rapport au taux voté en 2017
- taxe foncière (bâti) : 11.10% en augmentation de 1% par rapport au taux voté en 2017
- taxe foncière (non bâti) : 64.51% en augmentation de 1% par rapport au taux voté en 2017

5 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Délibération 2018/16

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité un montant global de subventions de 8400 €, imputées au compte 6574 du budget communal 2018 voté ce jour.

Décide que la situation de chaque association sera étudiée par la commission information qui présentera son analyse lors d'un prochain conseil municipal.

Madame le Maire soumettra alors au vote le montant de chaque subvention.

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération 2018/17

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet de budget primitif 2018 présenté comme suit en séance par Madame le Maire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2017	Prévu 2018
O11	Charges à caractère général	115 693.22	125 135
O12	Charges de personnel	171 656.46	186 186
65	Autres charges gestion courante	50 919.72	52 124
66	Charges financières	46 984.25	45 100
67	Charges exceptionnelles	1 741.80	576
O14	Atténuation de produits	37 901.00	6 217
Sous total des dépenses de fonctionnement		424 896.45	415 338
O23	reprise excédent de fonctionnement		331 357.91
O22	Dépenses imprévues		10 000
Total des dépenses de fonctionnement			756 695.91

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2017	Prévu 2018
O13	Atténuation de charges	26 989.07	15 086
70	Produits des services	54 092.94	56 820
73	Impôts et taxes	315 964.00	344 705
74	Dotations et participations	95 891.98	97 889
75	Autres produits gestion courante	16 037.00	19 000
77	Produits exceptionnels divers	500.09	
Sous total des recettes de fonctionnement		509 475.08	533 500
R002	Excédent de fonctionnement reporté		223 195.91
Total des recettes de fonctionnement			756 695.91

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RAR inclus	RECETTES	
	Réalisé 2017	Prévu 2018		Réalisé 2017	Prévu 2018
Opérations d'équipement	32 852.89	334 665	14 713	2 088.85	134 892.80
Déficit 2017 reporté		21 223.49			
Remboursement d'emprunts	46 085.07	43 571			
Dépôt et caution versés	720.00	500			
Dépenses imprévues	0.00	5 000			
Total autres dépenses d'investissement	46 805.07	70 294.49			
Fctva				2 216.01	691
Taxe aménagement				37 183.01	20 000
Vente terrain					130 000
Dépôt et caution reçus				790.00	1 400
Excédent reporté				11 210.16	120 000
Virement depuis la section de fonctionnement					331 357.91
Total autres recettes d'investissement				51 399.18	603 448.91
TOTAL INVESTISSEMENT	79 657.96	404 959.49		53 488.03	738 341.71

2 - REPARTITION DES FRAIS DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL AVEC MONTBRUN-LAURAGAIS

Délibération 2018/18

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le calcul des coûts de fonctionnement des écoles de Montbrun-Lauragais et Corronsac pour l'année 2017.

En plus des enfants des deux communes, les écoles du RPI ont accueilli des enfants d'Espanès. Ce calcul conduit aux mouvements suivants :

- la commune de Corronsac doit à la commune de Montbrun Lauragais la somme de 16 054,38€. Ce montant sera payé en une échéance prévue au budget 2018 sur le compte 6558.

- la commune d'Espanès doit à la commune de Corronsac la somme de 413 €, reliquat du dernier trimestre 2016 et 1174.47 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes et autorise Mme le Maire à verser la somme due à la commune de Montbrun Lauragais et à émettre deux titres de paiement pour la commune de Espanes.

7- DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE

Délibération 2018/19

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de la légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié aux articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 du code général des collectivités territoriales et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Il convient donc de signer une convention entre la Préfecture de Haute-Garonne et la commune de Corronsac.

Vu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité ;
- ✓ de choisir pour ce faire, le dispositif commercialisé par la société BERGER LEVRAULT ;
- ✓ d'approuver la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Corronsac ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

8 - JOURNEE CITOYENNE

Pierre SANS et Tristan LAMONTAGNE prévoient une réunion pour organiser la journée citoyenne du 02/06/18. Le programme apparaîtra dans le prochain lien.

Ce même jour aura lieu l'inauguration des plantations au bord du Cossignol.

9 – COMMISSIONS COMMUNALES

Commission voiries :

- ✓ Concernant les panneaux de signalisation RD94, la commande a été faite pour une mise en place souhaitée avant l'été.
- ✓ Le devis est signé pour 600 m linéaire sur le chemin du Thil.
- ✓ Le curage des fossés chemin Rivals a été demandé.
- ✓ Un point doit être fait pour finaliser les travaux au lotissement du Cossignol (avant reprise des parties communes).
- ✓ Implantation du Spot de covoiturage prévu au croisement du cimetière ou au rond point (intersection route de Pompertuzat et de Montgiscard).
- ✓ Les travaux à l'étage de la Mairie ont débuté. Ils devraient d'achever au mois de juillet.

Commission jeunesse :

Le projet graph est programmé le 23 et 24/04 pour que les jeunes embellissent le poste EDF de Lasserre (sur le thème de la mare).

10 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SYNDICATS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE ET INFORMATIONS CONCERNANT CES EPCI (SICOVAL, SDEHG...);

SICOVAL :

- ✓ Vote des taux de fiscalité 2018 :
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) +1.10% soit un taux de 34.93%,
TH (Taxe Habitation) +1.50% soit un taux de 11.13%
TFB (Taxe Foncier Bati) +1.50% soit un taux de 9.51%
TFNB (Taxe Foncier Non Bati) +1.50% soit un taux de 5%
- ✓ Vote du budget primitif qui respecte la contractualisation imposée par l'état avec une progression du budget de fonctionnement limitée à 1.35%
- ✓ Vote des différents budgets annexes : eau, assainissement, déchets, transports, ...
- ✓ Vote du budget de la nouvelle halte répit sur la commune d'Escalquens, ouverte aux habitants des 36 communes du Sicoval.

11- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ La commune de Corronsac a reçu le deuxième prix du Civisme : une Marianne qui récompense les bons résultats de participation des administrés aux élections courant 2016/2017. Cette récompense a été remise à Monsieur Pierre SANS à la salle des Illustres au Capitole à TOULOUSE.
Félicitations à tous les électeurs de Corronsac !
- ✓ Problème de connexion internet chemin du Thil a été signalé. La proposition d'une clé 3G a été faite.
- ✓ Dans le cadre de la qualité de l'air intérieur, SOLEVAL a réalisé un état des lieux à l'école de Corronsac : toutes les VMC ne fonctionnent pas correctement, 3 fenêtres n'ouvrent pas.
Des conseils d'utilisation des produits ménagers ont été donnés et l'utilisation de produits naturels comme le vinaigre blanc, le bicarbonate, le savon noir ont été préconisés afin de supprimer les produits toxiques au sein de l'école. Des formations peuvent être proposées aux agents communaux à cette nouvelle pratique.
- ✓ La date pour signature de l'acte notarié concernant la vente du terrain de Villaret est reportée au 3 mai 2018.

La séance est levée à 23 h 05

**Prochain Conseil Municipal
le mardi 12 juin 2018**